



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **40**
- représentés : **7**
TOTAL 47

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 30 avril à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> M. Denis TOURNEMAINE, Maire Mme Nathalie EBENER, Adjointe	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> Mme Caroline PFISTER, Maire Mme Aude GASPARTO, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Sébastien CLEMENT, Maire Mme Catherine STROH, Adjointe	M. Joseph GLADY, Adjoint. - M. Arnaud THIEBAUT, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> - M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> - Mme Sylvie ROECK, Adjointe M. Roland JOST, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Nathalie HUMMEL, Adjointe	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint Mme Thyphaine LEFORT, Cons. Mun. M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Maire -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire -	Mme Christelle EGHermanne, Cons. Mun. M. Nicolas HITIER, Cons. Mun. Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> - Mme Mélanie MORÉ-DÉSIRÉ, Adjointe
M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Anne-Marie SEYFRITZ
Mme Laetitia MARTZ	ayant donné procuration à M. Fabien SCHMITT
M. Pascal BAUER	ayant donné procuration à Mme Sylvie ROECK
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
Mme Stéphanie SAOULIAK	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Nicolas WEBER	ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à Mme Mélanie MORÉ-DÉSIRÉ

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH
M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOLSHEIM

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260430-DE-26-64-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

OBJET : FINANCES ET BUDGET : PLATEFORME MUTUALISEE « ALSACE MARCHES PUBLICS » ET DIVERS SERVICES ASSOCIES : MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION

N° 26-64

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes ;

VU la plate-forme dématérialisée commune dédiée aux marchés publics, mise en service en octobre 2012 et créée dans la perspective d'améliorer l'accès à la commande publique des entreprises et d'optimiser leurs achats, par la Région Alsace, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Ville et l'Eurométropole de STRASBOURG, la Ville de MULHOUSE et MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ;

CONSIDERANT que cette plate-forme permet notamment aux entreprises d'accéder plus facilement à la commande publique, en pouvant consulter sur un même espace électronique l'ensemble des annonces de marchés publics lancées par les Collectivités fondatrices et utilisatrices en Alsace ;

VU sa délibération N° 17-22 du 30 mars 2017, décidant d'adhérer au Groupement de Commandes en vue de la passation d'un marché portant sur l'achat de prestations de service, afin d'héberger, maintenir et développer la plate-forme mutualisée de dématérialisation des Marchés Publics « Alsace Marchés Publics » :

VU sa délibération N° 17-98 du 12 octobre 2017, approuvant la nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics, désignant le Département du Haut-Rhin coordonnateur du Groupement de Commande à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 août 2019 ;

CONSIDERANT que cette adhésion a été reconduite par décision expresse du Département du Haut-Rhin pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 août 2021 ;

VU sa délibération N° 21-53 du 1^{er} juillet 2021, décidant d'adhérer en tant que membre contributeur, au groupement de commandes constitué entre la Collectivité Européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les autres membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics »,

CONSIDERANT qu'une charte d'utilisation ainsi qu'une convention de groupement de commande définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs ;

CONSIDERANT que cette charte a été mise à jour suite au contrat avec le prestataire informatique assurant l'hébergement et la maintenance de la plateforme, lequel est entré en application à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

VU ainsi la nouvelle charte d'utilisation des services de la Plateforme Alsace Marchés Publics, diffusée à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 30 avril 2026 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 23 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260430-DE-26-64-DE
Date de télétransmission : 04/05/2026
Date de réception préfecture : 04/05/2026

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
approuve**

la nouvelle charte fixant les conditions d'utilisation de la plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics, ainsi que les responsabilités de ses utilisateurs, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Nathalie EBENER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 4 mai 2026
- publication sur le site internet le : 4 mai 2026